

Mag'Centre, 10 décembre 2019

Affaire Sueur : le président du Sénat en appelle à Matignon

mardi, 10 décembre 2019



On ne traite pas par-dessus la jambe, on n'insulte pas impunément un parlementaire même si et à plus forte raison si on est directeur du cabinet du président de la République. Monsieur Patrick Strzoda, actuel directeur du cabinet du président de la République est en train de l'apprendre à ses dépens. Dans nos éditions du 30 novembre et du 6 décembre nous faisons état de la fin de non-recevoir que le sénateur socialiste du Loiret avait reçu de la part du dit directeur du cabinet.

Rapporteur pour avis du rapport demandé par la commission des lois du Sénat sur les crédits des « **pouvoirs publics** » inscrits au projet de loi de finances 2020, Jean-Pierre Sueur n'avait pas reçu de réponse élyséenne à ses demandes d'audition. Mieux quelques jours plus tard par une lettre envoyée au journal Le Monde, M. Strzoda indiquait « *« Dès lors, et de manière générale quand je suis sollicité pour un entretien, je ne reçois que les personnes respectables et/ou celles qui ne me font pas perdre mon temps. »* Faut-il voir dans cette forfanterie les résidus de l'affaire Benalla dans laquelle Jean-Pierre Sueur, co-rapporteur de la commission d'enquête créée par le Sénat en juillet 2018 après les révélations sur les agissements de l'ex-chargé de mission de l'Élysée, devant laquelle M. Strzoda avait été auditionné à deux reprises, s'était montré républicainement très incisif ? Est-ce une raison pour insulter de la sorte un élu de la République, ancien maire d'Orléans, ancien ministre, ancien président de la commission des lois sénatoriale dont la probité et l'efficacité dans le travail n'ont jamais été remises en causes ?

Le président du groupe socialiste du sénat Patrick Kanner s'est immédiatement insurgé et le président du sénat, Gérard Larcher vient d'en appeler à Matignon et de demander par lettre au premier ministre : « *Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer que le pouvoir exécutif ne considère pas les parlementaires au-delà du respect qui leur est dû par tout citoyen lui « font perdre son temps » lorsqu'ils assument leurs missions constitutionnelles.* »

F.C.